

de prestation de soins médicaux et des sciences médicales.

3. D'encourager entre bibliothèques et autres établissements appropriés, à charge de réciprocité, des échanges de livres, de publications, de périodiques et d'autres renseignements disponibles dans les domaines de la santé publique, des systèmes de prestation de soins médicaux et des sciences médicales.

III ECHANGES DANS LE DOMAINE DES SCIENCES HUMAINES

Les deux parties sont convenues de l'opportunité de continuer les contacts et les échanges entre spécialistes des sciences humaines et prennent acte que le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et l'Académie des sciences de l'URSS;

1. Echangeront des spécialistes qui feront des recherches et donneront des conférences dans des domaines des sciences humaines convenues; chaque année, jusqu'à dix personnes de chaque pays jusqu'à concurrence de 20 mois-personnes par an.
2. Assureront les conditions nécessaires à l'exécution des programmes convenus, y compris la facilitation de l'accès aux moyens d'étude, au matériel scientifique, ainsi que lorsque possible, aux laboratoires, archives et organismes pertinents qui ne relèvent pas du mandat de le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et l'Académie des sciences de l'URSS.
3. Encourageront les échanges d'ouvrages, de publications et de périodiques scientifiques et d'autres éléments de